



Contrats urbains de cohésion sociale : quels partenaires, quels axes de travail prioritaires ?

L'examen des 36 contrats urbains de cohésion sociale de Rhône-Alpes par le CR•DSU et le cabinet Argos nous amène ici à porter le regard sur les partenaires signataires de ces contrats, ainsi que sur la répartition thématique et territoriale des crédits de l'État mobilisés sur 2007, première année de mise en œuvre des contrats. Recentrage relatif des partenariats, concentration importante des crédits sur les questions éducatives, hétérogénéité entre les départements sont entre autres les éléments qui apparaissent fortement.

LE PARTENARIAT des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) n'évolue pas radicalement mais il connaît des confirmations ou des évolutions sensibles sur certains territoires. Ainsi, hormis l'absence de la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et du Fasild – non compensée par la signature de l'Agence nationale pour la cohésion et l'égalité des chances (Acsé) – aucun des partenaires principaux des contrats de ville 2000-2006 n'est absent de la nouvelle contractualisation. À l'inverse, le conseil régional s'est engagé à soutenir tous les contrats, en privilégiant ses interventions sur les questions d'habitat, de Gestion urbaine et sociale de proximité (GSUP) et d'éducation (enveloppe prévisionnelle de 93 946 240 € sur la période 2007-2009). Élément significatif s'il en est d'une spécificité rhônalpine, dans un contexte national plutôt marqué par le désengagement des conseils régionaux des contractualisations.

Plus précisément, si en nombre de contrats signés la présence des conseils généraux, des caisses d'allocations familiales et des bailleurs est stable ou augmente légèrement, il n'en va pas de même quant à leur place relative dans le partenariat des Cucs.

LES SIGNATAIRES DES CONTRATS : RECENTRAGE DES PARTENARIATS ?

Les nouveaux contrats marquent bien une évolution dans les partenariats réunis et les signataires en particulier. Les changements sont de plusieurs natures. On citera notamment les changements de position de certains conseils généraux, et la priorité de certains nouveaux Cucs sur les problématiques de la réussite éducative qui induisent des partenariats ciblés (avec l'Éducation nationale notamment). Également, on notera l'investissement prioritaire des bailleurs sur les opérations de rénovation urbaine alors que les Cucs, représentant le volet social et « soft » des projets, n'ont plus de crédits d'investissement, d'une part, et que la GSUP n'est pas une priorité largement partagée, d'autre part.

Les contrats ont donc tendance à se « recentrer » sur des partenaires « traditionnels » des politiques publiques de la ville que sont les collectivités communales et intercommunales et la Région. En effet, sept contrats de ville comptaient des partenaires à la fois « atypiques » et en phase avec des problématiques fortes de la politique de la ville : les transports notamment avec l'engagement de syndicats de transports et dans une moindre mesure l'habitat et l'emploi. Les Cucs ne comptent quasiment plus ce type de signataires.

Tous les contrats de ville étaient signés par les conseils généraux, seuls la moitié des Cucs le sont aujourd'hui. Seuls les deux conseils généraux de la Drôme et la Haute-Savoie n'ont signé aucun Cucs. Ceux de l'Ain et de l'Ardèche, qui comptent de nombreux nouveaux contrats sur leur territoire, en ont signé certains. Mais, même dans les cas où le partenariat institutionnel n'est pas formalisé, les services des départements sont souvent des partenaires opérationnels actifs. La seule signature des contrats par les départements ne suffit donc pas à appréhender la réalité de leur engagement. Parmi ceux qui sont signataires, certains mobilisent des crédits spécifiques « politique de la ville » : c'est le cas du Rhône, de l'Isère

SIGNATAIRES	ÉTAT	CONSEIL RÉGIONAL	CONSEILS GÉNÉRAUX	CAF	BAILLEURS	COMMUNES	COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATION	AUTRES EPCI	AUTRES
CUCS 2007-2008	35 100 %	35 100 %	17 49 %	16 48 %	17 49 %	27 77 %	11 31 %	1 3 %	8 20 %
CONTRATS DE VILLE 2000-2006	17 100 %	17 100 %	17 100 %	16 94 %	12 71 %	14 82 %	5 29 %	3 18 %	18 100 %

et de la Loire. D'autres valorisent de façon précise le droit commun qui est mobilisé sur les contrats, tels que la Savoie par exemple. Le retrait des Caf est également significatif : alors qu'elles avaient signé la majorité des contrats de ville, aujourd'hui, elles se sont positionnées sur moins de la moitié d'entre eux.

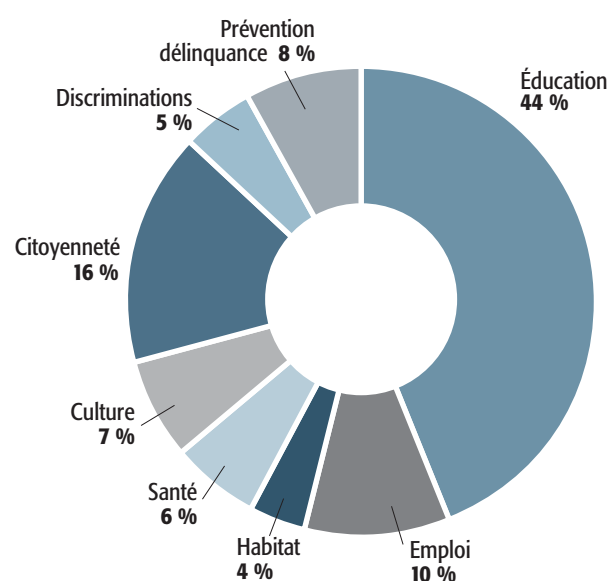
CRÉDITS DE L'ÉTAT 2007 : LES PRIORITÉS, LES RÉPARTITIONS

L'esprit des contrats urbains de cohésion sociale est bien de mettre en cohérence les financements des différents partenaires et des dispositifs concourant à la politique de la ville, y compris ceux de droit commun. Toutefois, à défaut d'avoir pu mobiliser l'information nécessaire, ne sont pris en compte ici que les crédits spécifiques alloués par l'État, via l'Acsé.

L'enveloppe de l'Acsé, qui assure dorénavant l'exécution financière des crédits politique de la ville s'élève à 26 097 911 € en 2007, pour la région Rhône-Alpes (hors pilotage, évaluation et structures).

RÉPARTITION DES CRÉDITS POLITIQUE DE LA VILLE DES DÉLÉGUÉS DE L'ACSÉ EN RHÔNE-ALPES (THÉMATIQUE) EN 2007

(hors pilotage, évaluation et structures)



Source : SGAR RA – Programme 147 – Intervention de l'Acsé

Forte concentration sur l'éducatif : l'effet levier des programmes de réussite éducative (PRE)

ÉDUCATION	11 653 256 €
EMPLOI	2 573 003 €
HABITAT	992 658 €
SANTÉ	1 505 187 €
CULTURE	1 856 972 €
CITOYENNETÉ	4 150 317 €
DISCRIMINATIONS	1 327 610 €
PRÉVENTION DÉLINQUANCE	2 038 908 €

Source : SGAR RA – Programme 147 – Interventions de l'Acsé (budget 2007)

Première ligne de force : une part prépondérante est consacrée à la thématique éducation (comprenant les actions éducatives, les programmes de réussite éducative, la lutte contre l'illettrisme) : 11 653 256 €, soit près de 44 % du total de l'enveloppe régionale.

Dans six départements sur huit, **plus de la moitié des crédits** 2007 sont consacrés aux projets conduits dans le domaine éducatif : entre 50 et 60 % pour la Savoie (52 %) ; la Drôme (58 %), l'Isère (56 %) ; entre 60 et 70 % pour l'Ain (63 %), la Haute-Savoie (71 %) et l'Ardèche (71 %). Le PRE a constitué une porte d'entrée dans les procédures « politique de la ville » pour certains territoires et a pu déboucher sur un Cuc, qui en est un élargissement. Le cas de l'Ardèche est éclairant : les trois nouvelles communes « entrées » en Cucs (La-Voulte-sur-Rhône, Le Teil, Bourg-Saint-Andéol), comptent un Programme de réussite éducative, de même que les deux précédemment déjà en contrat de ville (Aubenas, Annonay). Sur l'enveloppe éducation (71 % des crédits à l'échelle départementale), la part relative du PRE se monte à 63 %. **Le PRE fait levier.**

Le poids relatif de l'éducation diminue avec l'ancienneté dans la politique de la ville. Plus les sites sont anciens, plus la répartition entre les cinq axes prioritaires des contrats est équilibrée.

Le Rhône a consacré 37 % des financements à cette thématique.

Seconde priorité des territoires : citoyenneté et lien social, emploi

Avec 4 150 317 € mobilisés au niveau régional en 2007, les actions sur la citoyenneté et le lien social arrivent au deuxième plan des priorités, en particulier dans les départements les plus urbanisés : le Rhône (18 %), l'Isère (10 %), la Loire (32 %), Drôme (15 %). Pour les départements ayant plutôt des villes moyennes ou petites, c'est l'emploi et le développement économique qui occupe cette place : (Ardèche 9 % des crédits départementaux, Ain 12 %), mais encore une fois, loin derrière l'éducatif. Les actions dans le domaine de l'emploi et du développement économique portent sur 2 573 003 € dans toute la région.

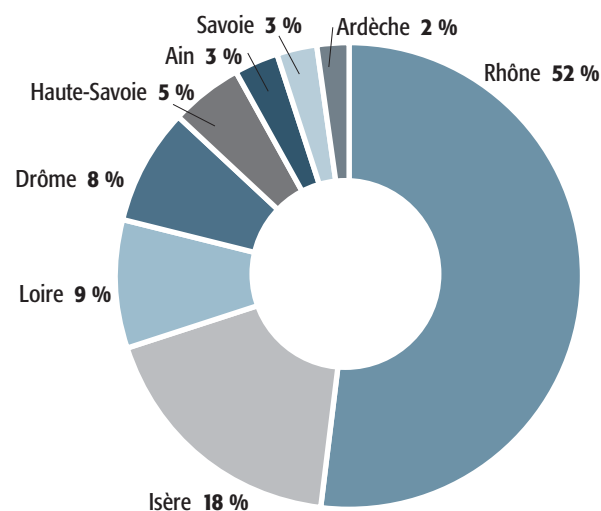
Ensuite, arrive la prévention de la délinquance : dans le Rhône, l'Isère, la Loire et la Savoie, cet axe représente de 8 à 12 % des crédits 2007. La santé, la culture, la lutte contre les discriminations mobilisent quant à eux moins de porteurs de projets.

Problématiques émergentes : la lutte contre les discriminations et la santé

La lutte contre les discriminations est un enjeu émergent dont se saisissent fortement les départements de la Savoie (12 %) et de la Loire (9 %). Il y a fort à penser que les actions dans ce domaine, vont se développer dans les années à venir. De même pour les actions sur la santé et l'accès aux soins, qui concernent en 2007, selon les cas, de 2 à 8 % des enveloppes départementales, nouvelle priorité affichée dans les Cucs. La montée en charge actuelle des Ateliers santé ville (ASV) en Rhône-Alpes devrait accentuer ce mouvement. Par contre, les actions liées à l'habitat et au cadre de vie (0 à 5 %) sont très marginales, en raison de l'impossibilité de financer des investissements en dehors des opérations labellisées dans le cadre de l'Agence nationale de rénovation urbaine (Anru). La culture et l'expression artistique, si elles mobilisent 10 % des crédits dans le Rhône et la Loire, restent plutôt marginales, (2 à 3 % en moyenne), dans les autres départements.

RÉPARTITION DES CRÉDITS POLITIQUE DE LA VILLE DES DÉLÉGUÉS DE L'ACSÉ EN RHÔNE-ALPES (DÉPARTEMENTS) EN 2007

(hors pilotage, évaluation et structures)



Répartition territoriale : des situations très contrastées

Les trois départements présentant le plus fort maillage urbain, (le Rhône, l'Isère et la Loire), et traditionnels « poids lourds » de la politique de la ville dans la région, mobilisent, en 2007, les 4/5 de l'enveloppe régionale, le Rhône concentrant à lui seul la moitié des crédits. Cette répartition illustre largement la diversité des réalités socio-économiques des territoires rhônalpins, marquées par des situations très contrastées d'un département à l'autre. ■

Michel BASSET, Isabelle CHENEVEZ